



La gazette des Capellorémyens

Novembre 2015



lagazettedescapelloremyens@gmail.com

Projet du schéma départemental de coopération intercommunale :

Pour la Sarthe, l'enjeu majeur consiste à assurer la couverture intégrale du territoire départemental par des établissements publics de coopération intercommunale (communautés de communes) rassemblant au moins 15 000 habitants.

Actuellement, ce sont 20 communautés de communes dont la population est en dessous du seuil légal. La mise à jour du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale est proposée par la préfète, représentant de l'Etat dans le département, après une large concertation des élus locaux dont les territoires vont se trouver impactés par la mise en œuvre des dispositions du nouveau schéma. Cependant 13 communes, dont la volonté a été formalisée par une délibération du conseil municipal, souhaitent à l'occasion de l'actualisation du schéma se séparer de la communauté de communes à laquelle elles appartiennent aujourd'hui, pour rejoindre un nouvel EPCI.

Pour notre communauté de communes, 8 communes de la communauté de communes du Val de Braye: Champrond, Courgenard, Lamnay, Melleray, Montmirail, Saint-Jean-des-Echelles, Saint-Maixent et Saint-Ulphace souhaitent rejoindre la communauté de communes du Pays de l'Huisne Sarthoise.

Le schéma sera ensuite arrêté par décision préfectorale avant le 31 mars 2016.

vous pouvez consulter le dossier de presse de la préfecture sur le site de la préfecture de la Sarthe :

<http://www.sarthe.gouv.fr>

Élections régionales :

Le **6 & 13 décembre** des élections régionales sont organisées dans le cadre des nouvelles régions redessinées par la loi du 16 janvier 2015. Ces élections sont les dernières élections politiques avant l'élection présidentielle du printemps 2017. Les conseillers régionaux sont élus pour une durée de 6 ans, Ils composent l'assemblée délibérante de la région qui règle les affaires en assemblée plénière ou en commission permanente. Pour les pays de la Loire, 93 conseillers sont à élire.

Vous trouverez des informations sur ce scrutin sur <http://www.vie-publique.fr/actualite/faq-citoyens/elections-regionales-2015/>

Mobilisons nous pour ce dernier scrutin avant l'élection présidentielle de 2017

fin des travaux d'assainissement :

Les travaux d'assainissement de la rue des Lilas sont terminés et se sont très bien passés. Nous tenons à remercier tous les riverains qui ont su se montrer patients et tolérants, les entreprises VERDI et GT CANA ainsi que l'ensemble du personnel de l'entreprise GT CANA.

La commission travaux

Comme convenu avec la municipalité, les membres de l'U.S.C.R ont abattu les arbres qui étaient sur le terrain de foot et coupé le bois. Merci à eux. D'ailleurs, on les remercie aussi pour tout le travail effectué sur le terrain de foot lors de leurs 2 journées de bénévolat où beaucoup de joueurs ont répondu présents.

Dominique EDON, maire.

Le site internet de la mairie est maintenant en ligne et accessible à l'adresse:

www.lachapellesaintremy.fr. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions afin d'apporter des améliorations et permettre à ce site de répondre, au mieux, aux attentes des capellorémyens.



Nr 17



RECENSEMENT
de la population

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN



Un acte simple, un geste civique utile à tous !

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous pour vous recenser. Lors de son passage, l'agent recenseur vous propose de répondre à l'enquête de recensement en ligne ou sur les documents papiers.

Vous répondez sur internet.

Cliquez sur « le recensement en ligne, c'est ici » sur la page d'accueil du site le-recensement-et-moi.fr. Connectez-vous à l'aide des identifiants présents sur la notice remise par l'agent recenseur. Ensuite, remplissez le questionnaire en vous laissant guider. N'oubliez pas de valider votre questionnaire ; si vous avez indiqué votre adresse mail, vous recevrez un accusé de réception par messagerie vous confirmant la bonne prise en compte de vos réponses.

Vous préférez répondre sur les documents papier.

L'agent recenseur vous remet une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a de personnes vivant dans votre foyer. Lisez et remplissez lisiblement les questionnaires seul ou avec l'aide de l'agent recenseur. A un moment convenu avec vous, l'agent recenseur viendra les récupérer. Vous pouvez également les renvoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Pour notre commune, le recensement s'effectuera du 21 janvier au 20 février 2016

Cueillette de champignons : rappel de la réglementation

Dans les Forêts Domaniales du département de la Sarthe, la récolte d'espèces de champignons non cultivés est limitée à **cinq kilogrammes par personne et par jour**.

Pour la cueillette en groupe ou famille de trois personnes et plus, le poids total récolté ne devra pas dépasser dix kilogrammes.

La récolte est tolérée de 9h00 à la tombée de la nuit, toute la semaine sauf le jeudi où elle est interdite.

La cueillette est interdite de nuit.

Vigilance sur la cueillette de champignons

Le nombre de cas d'intoxications liées à la consommation de champignons étant en forte augmentation, la Direction générale de la Santé et l'Institut de veille sanitaire souhaitent rappeler les recommandations à suivre pour prévenir les intoxications.

Rappel des recommandations de base, spécialement aux particuliers avertis qui risquent de relâcher leur vigilance :

- Ne ramassez pas un champignon si vous avez le moindre doute sur son identification.
- Ne consommez pas les récoltes qui ne sont pas contrôlées par un spécialiste mycologue.
- Les signes d'intoxication sont le plus souvent des nausées, vomissements, diarrhées et douleurs abdominales, dont le délai d'apparition peut dépasser six heures.
- Dès la survenue d'un ou plusieurs de ces signes, prenez immédiatement les mesures nécessaires : contactez le Centre 15, le Centre antipoison ou le médecin traitant
- Notez les heures de repas - Mettez les restes alimentaires de côté.



Centre antipoison d'Angers : 02 41 48 21 21



Listes électorales

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au 31 décembre 2015.

Une permanence aura lieu en mairie, ce dernier jour de l'année.



Vente de bois vert

La mairie vend du bois vert (chêne, châtaigner...) coupé en 1m.

Les personnes intéressées doivent se faire connaître en mairie.

Nouvelles règles concernant les échanges de containers

les règles pour les échanges de bacs ont évolué depuis le 1er octobre 2015. Cela a été décidé en Commission Collectes Redevance Incitative et voté en Conseil syndical.

L'objectif est de respecter la règle de dotation établie initialement :

- Foyer 1 à 2 personnes = 80 litres
- Foyer 3 à 4 personnes = 140 litres
- Foyer 5 à 7 personnes = 240 litres
- Foyer 8 à 10 personnes = 340 litres



Auparavant, l'échange pour un volume directement inférieur à la taille de son foyer était possible sans demander de justificatif et gratuit. Quant à l'échange pour un volume directement supérieur à la taille de son foyer, il était également possible sans demander de justificatif mais était payant à hauteur de 18€. Ces règles avaient été mises en place afin d'inciter les usagers à faire le tri.

Or, les bacs de 80L ont augmenté considérablement au détriment des bacs de volume supérieur.

Par conséquent, de nouvelles règles ont été adoptées.

Aujourd'hui, l'échange pour un volume directement inférieur à la taille de son foyer n'est plus autorisé donc tout échange doit être justifié et si l'échange est bien justifié, il est payant à hauteur de 30€. En ce qui concerne l'échange pour un volume supérieur à la taille de son foyer, la règle est identique afin d'être juste et si l'échange est bien justifié, il est gratuit jusqu'au 30 juin 2016 (afin d'anticiper le passage à la collecte toutes les 2 semaines à partir du 1er janvier 2016 sauf pour la commune de La Ferté-Bernard) et sera payant également à hauteur de 30€ à partir du 1er juillet 2016.

Toutefois, pour tout nouvel emménagement dont le bac sur place ne correspondrait pas à la taille du foyer, l'échange est gratuit. De plus, si le bac est volé, la nouvelle dotation est également gratuite avec le justificatif de dépôt de plainte à la gendarmerie.

Collecte des déchets ménagers à la quinzaine

Depuis plusieurs années, votre contribution et votre engagement au programme environnemental de réduction des déchets du SMIRGEOMES sont à saluer. Grâce à vos efforts, les résultats sur notre territoire ont largement dépassés les espérances attendues dans le Grenelle de l'environnement : la production d'ordures ménagères ne cesse de baisser et les volumes des déchets recyclables (sacs jaunes et déchèteries) augmentent.

Ces résultats plus qu'encourageants, nous invitent à poursuivre la démarche environnementale initiée en réduisant aujourd'hui, la fréquence de passage des bennes Ordures Ménagères (OM) afin de limiter l'impact de la pollution routière et surtout adapter la collecte aux pratiques des usagers. **Désormais, à partir du 1er janvier 2016 collecte des ordures ménagères et des sacs jaunes tous les quinze jours.**

Manifestations à venir

07 novembre

Comité des fêtes Bourse aux jouets



Salle polyvalente 10h

10 novembre

AG ACCR

salle des fêtes 20h

11 novembre

Commémoration et défilé du 11 novembre

Rassemblement à la mairie 10h45

Départ pour le monument aux morts 11h00

Dépôt de gerbes 11h20

Vin d'honneur à la salle des fêtes 11h45



- USCR Loto -

salle polyvalente 14h

24 novembre

- Ile des enfants Assemblée générale-

salle polyvalente 19h30

26 novembre

-Comité des fêtes Assemblée générale-

salle polyvalente 20h

28 novembre

AG amicale des boulistes

Danse country

Pour la préparation de la représentation à la magie de Noël, répétition tous les jeudi soir de 19h30 à 20h30 à la salle des fêtes et jusqu'au 10 décembre.



Rappel horaires mairie

La mairie est ouverte le vendredi après-midi de 16h à 18h, les semaines paires, en dehors des vacances scolaires, et ceci à compter du 1er novembre 2015.

COUP de

Point
lecture

**SANG POUR SAND
de Martine CADIÈRE**

Polar à la française au fond de la Creuse. Les histoires parfois Farfelues des villageois du Berry dans l'ombre de George Sand. Roman du terroir, passionnant jusqu'au bout. Disponible au point lecture

Les horaires d'ouverture :

- Le lundi de 18H à 19H
- Le mercredi de 10H à 12H
- Le jeudi de 16H30 à 17H30
- Le samedi de 11H à 12H

5 rue des Lilas 72160 La Chapelle Saint-Rémy

Tél : 02.43.93.45.67

e-mail : bibliolachapellestremy@laposte.net

Horaires d'hiver déchetterie

Lombron : Le Paturail / 02 43 20 93 23

Lundi et samedi : 9h-12h

Mercredi et vendredi : 14h-17h

Mardi et jeudi : fermée

Tuffé : ZA Le Champ de la Croix / 02 43 71 88 74

Lundi : 14h-17h

Mercredi et vendredi : 9h-12h

Samedi : 14h-17h30

Mardi et jeudi : fermée

Tous les horaires sur www.smirgeomes.fr